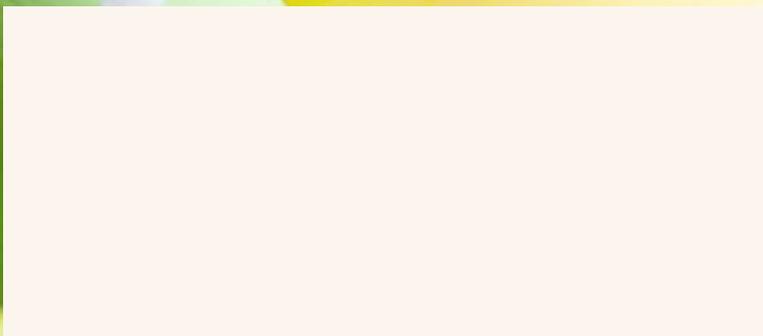


JOURNAL MUNICIPAL/AVRIL 2025

SAINT-RAPHAËL

*Joyeuses
Pâques*



BUREAU MUNICIPAL

Horaire

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Coordonnées

19, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël Qc GOR 4C0

Téléphone : 418 243-2853

Courriel : info@saint-raphael.ca Web : www.saint-raphael.ca

Facebook : Municipalité de Saint-Raphaël

NUMÉROS IMPORTANTS

C.F.E.R.....	418 243-3757
CPE Belle Enfance	418 243-3545
Chalet Intergénérationnel	418 705-1001
École La Source	418 243-2999
Maison Des Jeunes	418 243-3457
Permis de feu	418 243-2853
Pharmacie	418 243-2040
SAAQ - bureau d'immatriculation	418 243-3526
Bibliothèque	418 243-3437

CALENDRIER DES DATES DE TOMBÉE DU JOURNAL

ÉDITIONS	DATES DE TOMBÉE	DISTRIBUTION
Mai	15 avril	Fin avril
Juin	15 mai	Fin mai
Juillet	15 juin	Fin juin

Merci de faire parvenir vos textes et vos images à
loisirs@saint-raphael.ca

Ce bulletin municipal d'informations est entièrement réalisé, publié et distribué par la municipalité.

Informations : **418 243-2853** poste **105**
loisirs@saint-raphael.ca

Rédaction : Municipalité de Saint-Raphaël

Collaboration : Services municipaux et organismes

Infographie et impression : P.A.Morin Impression Design
www.pamorin.com

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Raphaël,

Le printemps est à nos portes et nous aurons quelques défis comme à chaque année qui « apparaitront ».

Problème d'écoulement des eaux, nids-de-poule, bris sur les terrains ou installations, etc. Soyez assuré que l'équipe des travaux publics sera alerte pour faire les réparations nécessaires

tout au long des mois d'avril et de mai. Vous êtes témoin d'une problématique, contactez-nous au bureau municipal afin de l'inscrire sur la liste de nos tâches.

Nous avons connu un imprévu au département des loisirs en février et mars, l'absence de notre coordonnatrice a modifié grandement nos services et notre programmation. Nous nous excusons pour les inconvéniens et nous travaillons pour remédier à la situation le plus rapidement possible. Je vous rassure, le camp de jour aura lieu... Surveillez les informations au cours du mois.

À ce propos, je tiens à remercier les gens et les parents qui ont donné du temps. Certaines activités, en particulier à la bibliothèque, ont pu avoir lieu. Un mot de remerciement en particulier pour Mme Liliane, responsable de la bibliothèque, pour la superbe programmation ayant apporté beaucoup de participation de vous tous.

Je tiens à remercier aussi les employés municipaux qui ont travaillé jour et nuit pour nettoyer nos rues et rangs dans des temps record durant les tempêtes ainsi que Claude et Valérie, qui ont travaillé avec des effectifs réduits pendant cette période.

Je veux souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles ressources qui vont nous permettre de revenir à la normale : Mme Manon Giguère au poste d'adjointe administrative et Mme Marcelle Razafimahefa au poste d'urbanisme. Nous vous les présenterons plus en détail le mois prochain.

Finalement, merci à vous, citoyens et citoyennes pour le respect et la communication envers le conseil et le personnel municipal. Le temps où tout et n'importe quoi pouvaient être dits sur le dos de la municipalité est révolu, à Saint-Raphaël, c'est tolérance zéro.

Soyez prudent pour terminer la saison hivernale, profiter du temps des sucres et des journées qui s'allongent.

Richard Thibault, maire



ET SI TU DEVENAIS...

POMPIER.IERE VOLONTAIRE

Informations: cmorin@saint-raphael.ca

**Le bureau municipal
sera fermé les
18 et 21 avril.**

JOYEUSES
Pâques

Changement à l'horaire de la collecte et fermeture des bureaux

Les bureaux de la MRC de Bellechasse et le lieu d'enfouissement technique à Armagh seront fermés le vendredi 18 et lundi 21 avril prochain pour les jours fériés.

Les journées de collecte des déchets et des matières recyclables seront modifiées en fonction de ces congés.

Consultez le code QR ci-dessous pour tout savoir sur le calendrier spécial de cette collecte, disponible au www.bellechasse.ca/collecte.



Service animalier

Fourrière canine est la compagnie mandaté pour effectuer la gestion animalière dans notre municipalité

Ils veilleront, entre autres, à vous offrir ces services :

- Enregistrement des chiens
- Gestion des plaintes
- Sauvetage

418 924-9026

courriel : info@fourrierecanine.com

www.fourrierecanine.com



Fourrière canine



Maison de la famille de Bellechasse
et centre de ressources périnatales

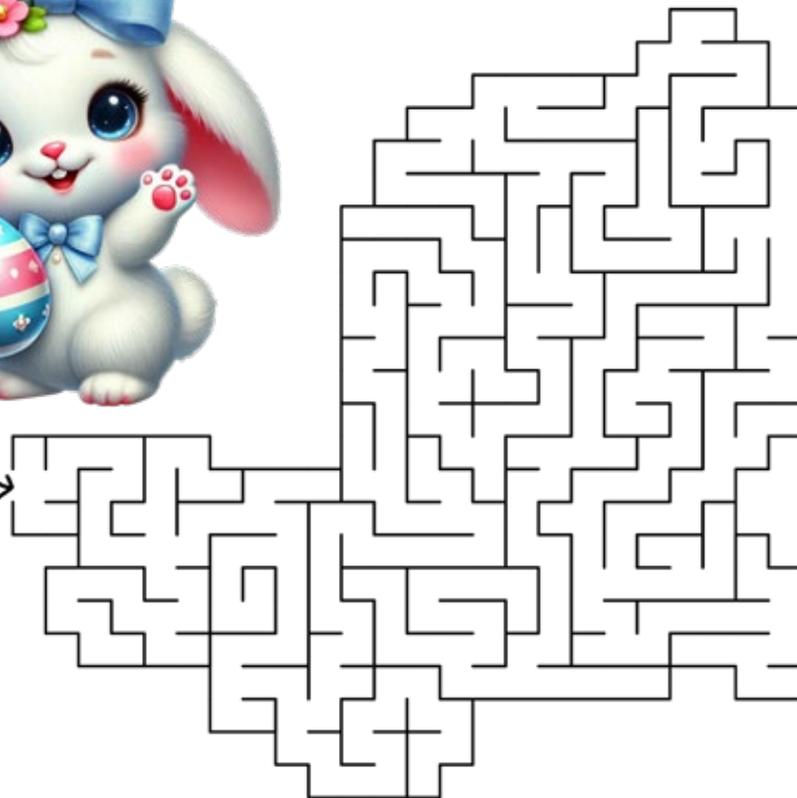
AVRIL 2025

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<p>TOUS LES LUNDIS 9h@12h et de 13h@15h30-St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'impôts* <p>7 avril 10h@11h - St-Charles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Danse country maman-bébé & 50 ans et plus <p>18h30-20h30 - Teams</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peau à peau et portage <p>7 et 14 avril 9h@10h - St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Ren-CONTES «petits pas vers la lecture...» 	<p>8 avril 13h00-15h30 - St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caverne d'Ali-bébé <p>15 avril 17h30-19h30 - St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caverne d'Ali-bébé <p>22 avril 18h00-19h30 - St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mon histoire au fil des cycles <p>18h30-20h30 - Teams</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien vivre l'allaitement 	<p>2 avril 10h@11h - St-Gervais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cardio traineau <p>13h@15h - St-Raphaël</p> <ul style="list-style-type: none"> • Café rencontre <p>TOUS LES MERCREDIS 9h@12h et de 13h@15h30-St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'impôts* <p>30 avril 10h@11h - St-Gervais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entraîne-maman 	<p>3 avril 12h30-15h30 - St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation en allaitement <p>TOUS LES JEUDIS 13h@15h- St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mères-veilleuses <p>24 avril 9h30-11h30 - St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiation au portage <p>12h30-15h30 - St-Lazare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation en allaitement 	<p>11 avril 9h30-11h00 - St-Anselme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Café latté <p>* Date de fin des rapports d'impôts, 17 avril</p>	

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire: www.mfbellechasse.org ou 418-883-3101



DÉPART



FIN



SORTIR EN TOUTE SÉCURITÉ EN VÉHICULE HORS ROUTE



Votre gouvernement

Québec

AVEC LE TEMPS, IL Y A DES SIGNES QU'ON NE VOIT PLUS!

SENTIERS DE VTT ET SENTIERS DE MOTONEIGE



Passage pour les skieurs de fond



Signal avancé d'un passage routier



Surfaceuse sur le sentier VHR



Trou



Détour

SENTIERS DE VTT



Obligation de circuler sur l'accotement



Trajet obligatoire séparé pour motoquads et raquetteurs



Sentier de VTT barré



Chaussée désignée



Signal avancé de chaussée désignée



Pente raide



Visibilité restreinte

SENTIERS DE MOTONEIGE



Obligation de circuler sur le trottoir



Trajet obligatoire séparé pour motoneiges et raquetteurs



Sentier de motoneige barré



Chaussée désignée



Signal avancé de chaussée désignée



Pente raide



Visibilité restreinte

DÉFINITION

VÉHICULE HORS ROUTE (VHR) :

Une motoneige, un motoquad, un autoquad, une motocyclette tout-terrain, y compris un motocross, ainsi que tout autre véhicule motorisé principalement conçu ou adapté pour circuler sur des surfaces accidentées ou des terrains non pavés ou d'accès difficile, notamment sur les surfaces constituées de neige, de glace, de terre, de sable ou de gravier, ainsi que dans les boisés et les autres milieux naturels.

Pour plus d'information, visitez le Québec.ca/SécuritéVHR

Photos : Eeyou Istchee Baie-James © GouvQc/Mathieu Dupuis
Eeyou Istchee Baie-James © GouvQc/Tourisme Baie-James

Transports
et Mobilité durable

Québec



DE PLUS EN PLUS NOMBREUX À TOMBER SOUS LE CHARME AU QUÉBEC

Plus de

237 000

motoneiges
immatriculées

Plus de

452 000

véhicules tout-terrain
(VTT) immatriculés

Plus de

33 000 KM

de sentiers de motoneige

Plus de

30 000 KM

de sentiers de VTT

UNE PROTECTION INCONTOURNABLE : LE CASQUE!

Même si vous circulez hors d'un sentier, le casque est obligatoire. Si votre casque n'a pas de visière, il vous faut des lunettes de sécurité (sauf pour le passager d'un traîneau ou d'une remorque à habitacle fermé).

LES CONSIGNES SONT LES MÊMES POUR :

Votre passager.

Toute personne assise dans un traîneau ou une remorque tirés par un VHR.

QUI PEUT CONDUIRE UN VÉHICULE HORS ROUTE (VHR)?

TOUTE PERSONNE TITULAIRE D'UN PERMIS DE CONDUIRE VALIDE :

âgée de 18 ans et plus.

âgée de 16 ou 17 ans, qui est aussi titulaire d'un certificat de formation délivré par la Fédération québécoise des clubs quads ou la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

D'autres règles s'appliquent selon le lieu de circulation ainsi que pour la conduite d'un autoquad ou celle d'un motoquad muni d'un siège d'appoint sur lequel se trouve un passager.

EN COURS DE ROUTE...

ADOPTÉZ DES COMPORTEMENTS RESPONSABLES ET SÉCURITAIRES

Restez dans les sentiers :

Attention au vagabondage!

Sur les terres privées, il est interdit de circuler hors d'un sentier.

Si vous devez circuler sur un terrain privé, obtenez d'abord l'autorisation de son propriétaire. Et circulez à plus de 30 m d'une habitation.



RESPECTEZ LA SIGNALISATION

Traversez les chemins publics seulement aux endroits prévus.

RESPECTEZ LA DIMENSION ET LE POIDS AUTORISÉS DANS LES SENTIERS

La largeur maximale est de :

1,28 m pour une motoneige;

1,68 m pour tout autre VHR;

1,5 m pour un traîneau
ou une remorque.

Le poids ne doit pas dépasser :

500 kg pour un véhicule
monoplace;

950 kg pour un véhicule
multiplace.

NE FAITES PAS PARTIE DES STATISTIQUES.

ON COMPTE ANNUELLEMENT :

En moyenne

21

décès en
motoneige

En moyenne

27

décès
en VTT

LES DÉCÈS ET BLESSURES SONT LE PLUS SOUVENT CAUSÉS PAR :

La vitesse excessive;

La capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue.

La Société de l'assurance automobile du Québec n'indemnise pas les utilisateurs de VHR qui ont subi un préjudice, sauf en certaines circonstances (p. ex. : lorsqu'un accident survient entre un VHR et un véhicule routier en mouvement).

AMENDES EN CAS D'INFRACTION

LA LOI SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE S'APPLIQUE PARTOUT ET NON PAS SEULEMENT SUR LES SENTIERS.

Les amendes en cas d'infraction à cette loi sont d'au moins :

150 \$	Pour le passager d'un VHR qui a consommé des boissons alcoolisées sur un VHR ou à bord d'une remorque ou d'un traîneau tiré par un VHR.
250 \$	Pour le propriétaire d'un VHR qui ne détient aucune assurance responsabilité civile garantissant l'indemnisation du préjudice corporel ou matériel causé par ce véhicule.
350 \$	Pour ne pas avoir porté de casque. Pour avoir illégalement conduit un VHR sur un chemin public. Pour avoir circulé sur un terrain privé sans l'autorisation du propriétaire ou du locataire.
450 \$	Pour le conducteur qui a consommé des boissons alcoolisées ou des drogues sur un VHR. Pour avoir permis ou toléré qu'une personne de 16 ou 17 ans conduise un VHR sans être titulaire d'un certificat d'aptitude. Pour avoir permis ou toléré qu'une personne mineure conduise un VHR sans y être autorisée par l'un de ses parents ou la personne qui en a la garde légale.

VITESSE MAXIMALE PERMISE

En motoneige



En VTT



LES AMENDES LIÉES AUX EXCÈS DE VITESSE SONT PROGRESSIVES.

En voici des exemples :



Rapport mensuel des actions de la sécurité publique au conseil municipal et à la direction générale - FÉVRIER 2025



Le présent rapport couvre la période du mois de FÉVRIER 2025.

Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël ont été impliqués dans quelques actions le mois dernier:

Interventions — incendie (6) :

- 1 incendie de garage résidentiel
- 1 assistance aux paramedics pour une évacuation de patient
- 1 entraide pour début d'incendie à LaDurantaye
- 1 fausse alarme résidentielle
- 1 incendie de commerce (petit garage)
- 1 entraide accident véhicule à Saint-Nérée

Intervention — premiers répondants (0) :

Inspections et entretien :

Durant le mois :

- 5 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées dont 1 pour l'équipement des premiers répondants.
- Début de l'inventaire annuel des équipements de protection personnelle.
- Début des tests annuels des bouteilles d'air respirable.

Autres tâches :

Durant le mois de février, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 3 services :

1. Émission de 2 permis de feu à ciel ouvert.
2. Préparation du rapport annuel des services de sécurité publique.
3. Formation avec le MSP sur les bonnes pratiques en inspection des bâtiments agricoles à l'intention des services de sécurité incendie.

Exercice mensuel :

L'exercice mensuel a été fait avec l'équipe d'Armagh à la caserne 1. Un exercice sur le maintien de compétences en auto-sauvetage. Dans la nouvelle formation de base, certains éléments ont été ajoutés, nous avons donc profité de ce maintien pour mettre à jour les nouvelles normes obligatoires.



Rapport mensuel des opérations du mois au conseil municipal et à la direction générale - FÉVRIER 2025

Le présent rapport fournit les informations en lien avec les opérations du service des Travaux publics. Au cours du mois de février, plusieurs actions liées ont été réalisées en plus de l'entretien hivernal :

Travaux de voirie

- Déglacage de routes non pavées
- Dénéigement général
- Déplacement de neige/glace
- Remplissage des réserves d'abrasifs
- Remplissage de la réserve de sable et calcium
- Surveillance des forages de la rue Beaudry
- Dégagement du dépôt à neige

Aqueduc / Eaux usées

- Branchement aqueduc/sanitaire des nouvelles constructions
- Surveillance station de pompage des eaux usées
- Réparation du doseur de chlore de la station P5-P6
- Réparation du système de soude de la station P5-P6
- Calibration des débitmètres d'eau potable

Entretien infrastructures

- Remplacement des ballasts et néons pour de la DEL (entrepôt et 2^e)
- Peinture et protection du matériel roulant
- Entretien/graissage/réparation de la machinerie
- Cartographie informatique des infrastructures, inventaire lampadaires et numérotation



- Rencontre avec la MRC, demandes de dérogations, zonage et urbanisme
- Planification et préparation pour les travaux du 1^{er} rang, du 5^e rang et du rang du Sault
- Publication du devis des grands travaux rang 1 et du Sault
- Planification des grands travaux

Administratif et planification

- Rencontres de suivi des demandes de services provenant de citoyens
- Planification hebdomadaire des tâches des journaliers et opérateurs
- Support aux loisirs en logistique d'événement

Autres



Augmentation de la population de Bellechasse pour une 6^e année de suite!

Saint-Lazare-de-Bellechasse, le 3 février 2025 – La MRC de Bellechasse est très heureuse et fière de constater que sa population a augmenté pour une 6^e année consécutive, à la suite du dévoilement du Décret de population 2025 par le gouvernement du Québec.

Celle-ci est désormais évaluée à 39 624 personnes, un sommet depuis l'existence de la MRC. Il s'agit d'une augmentation de 596 personnes comparativement à l'année précédente.

À l'échelle locale, 17 municipalités ont vu leur population augmentée depuis 2020. Huit d'entre-elles ont d'ailleurs accueilli plus d'une centaine de nouveaux résidents pendant cette période, à savoir Beaumont (+255), Saint-Anselme (+530), Saint-Charles (+126), Saint-Henri (+371), Saint-Malachie (+108), Saint-Michel (+110), Saint-Raphaël (+119) et Sainte-Claire (+188).

Au 5^e rang de Chaudière-Appalaches

Au niveau de la population totale, elle pointe au 5^e rang de Chaudière-Appalaches, derrière Lévis, Beauce-Sartigan, Appalaches et Nouvelle-Beauce.

Soulignons que ces chiffres proviennent du plus récent Décret de population, qui a été adopté par le Conseil des ministres le 18 décembre 2024 et a été publié dans la Gazette officielle le 26 décembre 2024. Le dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2024.

Les données de population décrétées pour 2025 seront d'ailleurs la référence pour l'application des lois et des règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux.

- 30 -

Source :

Service des communications

MRC de Bellechasse

communications@mrcbellechasse.qc.ca

Tél. 418-883-3347



Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!

Un Guide d'accueil officiel pour les nouveaux arrivants dans Bellechasse!



La MRC de Bellechasse était très fière de dévoiler en février de nouveaux outils créés pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants et arrivantes sur son territoire, bâtis à la suite de discussions et de consultations auprès des membres du Comité immigration Bellechasse, qui regroupe de nombreux organismes et intervenants du territoire.

Ce guide se développe en deux volets : l'un destiné aux adultes et l'autre s'adressant aux jeunes. Tous deux permettant de découvrir de façon simple et efficace l'ensemble de l'information nécessaire pour franchir chacune des étapes d'un parcours migratoire dans la région de Bellechasse.



Dans l'objectif de rendre ces outils le plus accessibles à tout le monde, les guides d'accueil ont été développés en format papier dans une pochette d'informations contenant plusieurs fascicules et dans un site web accessible dans le nouveau portail d'information de la MRC de Bellechasse au bellechasse.ca.

La MRC se lance dans la création d'un répertoire culturel réunissant les artistes, artisans et organismes culturels du territoire!

Un formulaire peut être rempli via notre site web, le www.bellechasse.ca, ou via le code QR ci-dessous!



Les changements d'heure sont des moments parfaits pour s'assurer que notre détecteur de fumée est encore fonctionnel!

Si ce n'est pas déjà fait, procédez au test des piles de votre détecteur.



Consultez la page Sécurité incendie de notre site web, le www.bellechasse.ca, pour d'autres trucs de prévention.

Retour de l'aide financière pour l'achat d'un composteur et lancement de la saison 2025 des formations gratuites

Saint-Lazare-de-Bellechasse, le 6 mars 2025 – La municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse est heureuse d'annoncer le retour de son programme d'aide financière pour l'achat d'un composteur domestique ainsi que le lancement des formations gratuites sur le compostage domestique.

L'aide financière permet aux citoyens et citoyennes des 33 municipalités desservies par le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse d'obtenir jusqu'à 75 \$ lors de l'achat d'un composteur de leur choix, qu'il s'agisse d'un composteur standard, rotatif, de comptoir ou encore d'un vermicomposteur.

Ce programme s'inscrit dans les actions du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC et vise à détourner de l'enfouissement les matières organiques. L'aide financière est disponible jusqu'au 31 décembre 2025 ou jusqu'à l'épuisement des fonds. Pour en bénéficier, les citoyens et citoyennes doivent effectuer leur achat avant cette date, conserver leur facture et remplir le formulaire de demande en ligne sur le site web de la MRC de Bellechasse : www.bellechasse.ca/compostage.

Lancement des formations gratuites en compostage domestique

Dans le but d'accompagner la population dans ses efforts de compostage, la MRC de Bellechasse propose également une série de formations gratuites sur le compostage domestique. La première formation de la saison 2025 aura lieu le 12 mars à 18h30 sous forme de webinaire en ligne.

Comme l'an dernier, les formations seront animées par la coopérative Les Choux Gras située à Saint-Damien-de-Buckland. Elles ont pour objectif d'outiller les citoyennes et citoyens afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques de compostage, optimisent la gestion de leurs matières organiques et contribuent à la réduction des déchets envoyés à l'enfouissement.

Pour s'inscrire à la formation du 12 mars ou consulter le calendrier des prochaines formations, les citoyens sont invités à visiter le www.bellechasse.ca/compostage ou à suivre la page Facebook de la MRC de Bellechasse.

- 30 -

Source :

Service des communications

MRC de Bellechasse

communications@mrcbellechasse.qc.ca

Tél. 418-883-3347

Retour des ateliers gratuits en compostage domestique et de l'aide financière !

Saviez-vous que près de la moitié du contenu de nos poubelles pourrait être compostée? Composter à la maison est la façon la plus écologique et économique de transformer nos matières organiques. Si vous souhaitez vous lancer dans le compostage domestique, la MRC est là pour vous aider. Nous offrons à la population des ateliers gratuits de formation sur le compostage domestique donnés en ligne et en présentiel par la coopérative Les Choux Gras dans les municipalités de Bellechasse, des Etchemins et de Montmagny.

De plus, la MRC revient avec son programme d'aide pour l'achat de matériel de compostage en 2025. Visitez notre site web au bellechasse.ca/compostage pour plus d'informations.

FORMATION GRATUITE

*Compostage
domestique*

26 MARS 2025 | Municipalité Saint-Paul-de-Montmigny | 18h30 à 20h30

9 AVRIL 2025 | Formation en ligne | 18h30 à 20h30

23 AVRIL 2025 | Municipalité de Saint-Gervais | 18h30 à 20h30

7 MAI 2025 | Formation en ligne | 18h30 à 20h30

21 MAI 2025 | Municipalité de Sainte-Justine | 18h30 à 20h30

4 JUIN 2025 | Formation en ligne | 18h30 à 20h30

18 JUIN 2025 | Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland | 18h30 à 20h30

5 NOVEMBRE | Formation en ligne (Préparation à l'hiver) | 18h30 à 20h30

Inscription obligatoire pour participer à la formation.

(Un minimum de 6 personnes est nécessaire pour que l'activité ait lieu.)

Courriel: compost@leschouxgras.com | Téléphone: 581-997-1824





Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME



Le vapotage : des risques bien réels

Contrairement aux idées reçues, vapoter n'est pas sans danger. Voici quelques effets indésirables du vapotage:



Risques cardiovasculaires: augmente la tension artérielle et la fréquence cardiaque;



Domageable au niveau des poumons: entraîne un essoufflement qui diminue la capacité à faire un effort;



Réaction inflammatoire dans la bouche: augmente le risque de gingivite et favorise les caries;



De plus, les nouveaux dispositifs peuvent contenir des quantités importantes de nicotine, ce qui risque d'amener une dépendance très forte.



Tu souhaites arrêter de vapoter?
Contacte le Centre d'abandon du tabagisme

☎ 1 855 838-0551

🖱 centre.abandon.tabagisme.cisssca
📧 @ssss.gouv.qc.ca



Avez-vous
5 minutes ?



CITAM

INSCRIVEZ-VOUS!



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

- Avis d'ébullition
- Bris d'aqueduc
- Inondation
- Alerte météo
- Fermeture de rue

CITAM
ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

SOYEZ INFORMÉ EN TOUT TEMPS!



Scannez ce code



Bibliothèque Jeannine Marquis-Garant



par Lilianne Papineau

Les activités de la Semaine de relâche furent un franc succès. Nous vous remercions de votre grande participation. Un merci tout particulier aux bénévoles qui les ont organisées.

Plusieurs nouveautés sont arrivées. Nous vous invitons à vous abonner à notre page Facebook où ceux-ci sont publicisés régulièrement.

En tant que membres vous avez accès à notre site web rempli de rubriques intéressantes
www.reseaubibliocnca.qc.ca

Vous y trouverez un accès à des prêts numériques, des livres audio, le prêt entre bibliothèques (PEB), l'accès à plus de 3000 revues gratuitement ainsi qu'à plusieurs cours gratuits. Une vraie caverne d'Ali Baba de trésors!



Du 01 au 30 avril 2025

**La Bibliothèque Jeannine Marquis-Garant
de Saint-Raphaël**
88, rue du Foyer

**Accueille la seconde présentation
d'une série d'expositions itinérantes**

proposée par le Centre-Femmes de Bellechasse

“LES ABERRATIONS DE LA MODE”

**Brève présentation au public du contenu de l'Expo-Biblio
par une animatrice du Centre-Femmes de Bellechasse**

Le Mardi 08 avril 2025 à 19 h00

L'exposition mettra en lumière 5 différentes facettes reliées à la mode, soit:

- L'industrie du vêtement et son impact sur l'environnement
- L'origine du talon haut et son impact sur le corps
- Petite histoire du maquillage et les composantes de certains produits
- Le port du corset, son origine et son impact
- La chirurgie esthétique, son ampleur et ses conséquences

**Tirage d'un bon d'achat d'une valeur de 25\$ à la fin de chaque exposition
parmi les participants à un petit jeu quizz disponible sur place.**

Le déplacement en vaut la chandelle !

Centre-Femmes de Bellechasse 418-883-3633



Accueil du Grand Reliquaire de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus dans la Mission Bellechasse-Etchemins

Afin de souligner le 100^e anniversaire de la canonisation de sainte Thérèse de Lisieux, le Grand Reliquaire séjournera dans quelques régions du Québec, dont la Mission Bellechasse-Etchemins. Vous êtes invités à venir confier à sainte Thérèse vos intentions de prière ainsi que vos actions de grâce afin qu'elle intercède auprès de notre Seigneur, comme elle nous l'a dit : « Je passerais mon ciel à faire du bien sur la terre. »

Mercredi 7 mai

- 16h — Arrivée à l'église de Saint-Lazare
- 19h — Entretien « Le terreau spirituel de la famille Martin » par l'abbé Réjean Lessard

Jeudi 8 mai

- 8h — Laudes
- 19h — Messe avec l'abbé Thomas Malenfant

Vendredi 9 mai

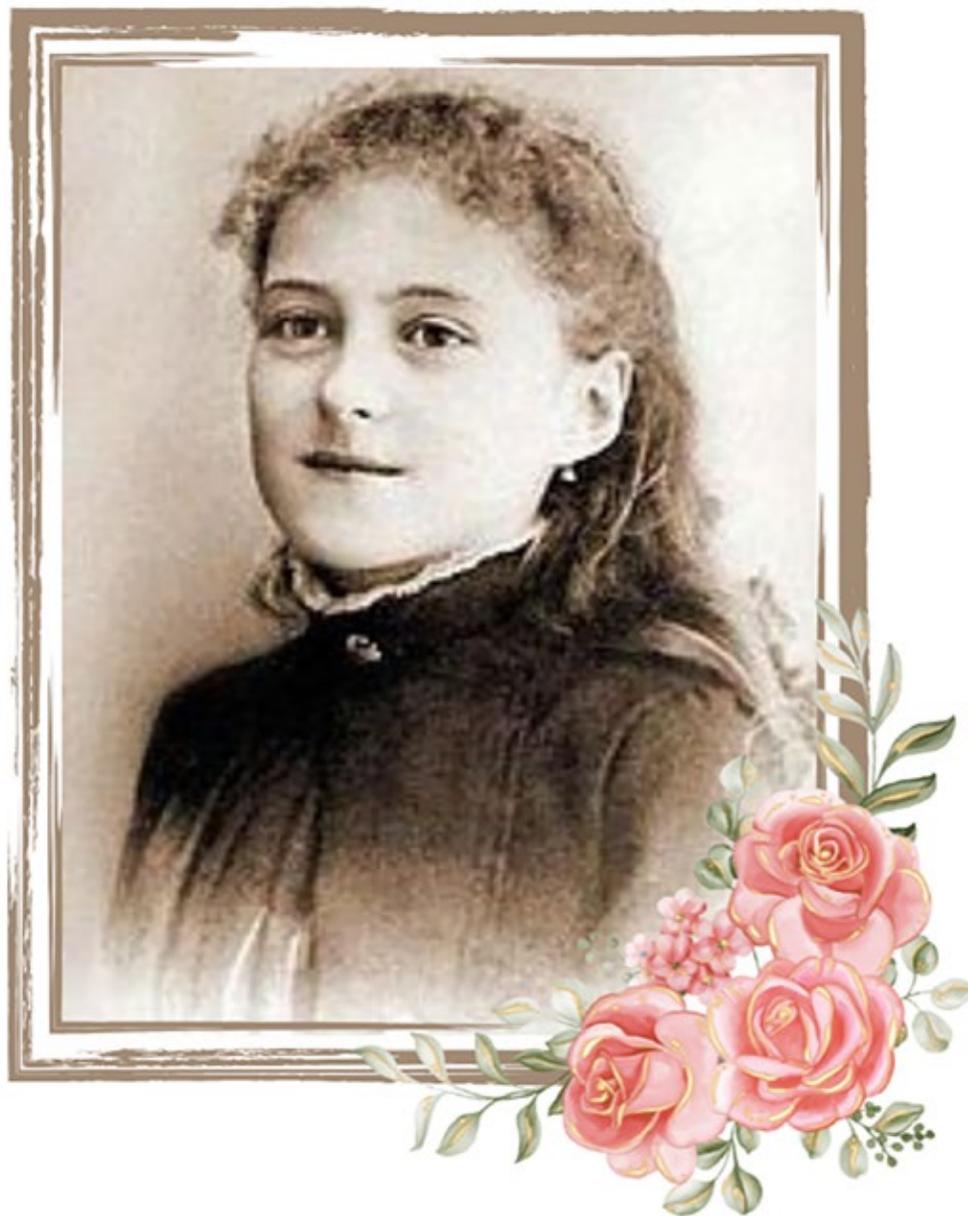
- 8h — Laudes
- 9h — Départ du reliquaire

Le culte de la relique des saints nous rappelle que nous sommes en attente de la Résurrection. Que Thérèse soit dans une cathédrale, une petite église, un monastère ou une abbaye, elle enseme les esprits et les cœurs du bon grain de la Parole de Dieu afin qu'il lève et produise du fruit. Que sera le nombre de grâces reçues, de guérisons obtenues, de vocations suscitées et de conversions réalisées !

Thérèse réalise ses vœux et promesses : « Malgré ma petitesse, je voudrais éclairer les âmes comme les Prophètes, les Docteurs. J'ai la vocation d'être apôtre. Je voudrais parcourir la terre. Je voudrais être missionnaire. » MSB, 3,1.

Pour information :

Josseline Laverdière 418 883-1307, poste 221
ou Dany Fradette 418 883-4077.



EXPOSITION CULTURELLE D'OBJETS RELIGIEUX

Les lundis, mercredis et
vendredis de 13 h 30 à 15 h 30
et après les célébrations

ENTRÉE GRATUITE

Les pièces exposées
sont tirées de la
collection privée
de Clément Lacroix



**JUSQU'AU
21 DÉC. 2025**

Sur demande pour
petits groupes ou
visites prolongées

POUR INFO

418 243-2704

418 803-3933

clement.lacroix@bellechasse-
etchemins.org

**Église de Saint-Raphaël
86, rue Principale
Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0**



CONCOURS COLORIAGE DE PÂQUES



NOM : _____

TÉL. : _____

À GAGNER : 3 chocolats
Tirage le 22 avril 2025

Les dessins doivent être remis au bureau
municipal dans la chute à courrier.

DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



Municipalité de
Saint-Raphaël

ASSEMBLÉE ANNUELLE

INSCRIPTION

DE PÉTANQUE

SAISON 2025



**RENDEZ-VOUS LE 29 AVRIL PROCHAIN, 19H,
DANS LA GRANDE SALLE DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE AFIN DE VOUS INSCRIRE !
APPORTEZ VOTRE ARGENT POUR LE PAIEMENT !**

POUR INSCRIPTION :

DIANE BRETON 418-243-2349

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 4 février 2025, à 19 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #2 — Gaétan Roy

Siège #3 — Samuel Roy

Siège #4 — Tonia Despont

Siège #5 — Michel Turcot

Est absent à cette séance :

Siège #6 — Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.

Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2025-02-22

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 — OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025.

4 — MOT DU MAIRE

4.1 — Mot du maire.

5 — INFORMATION PUBLIQUE

5.1 — ENSEIGNE — mise en service.

5.2 — ASSEMBLÉE PUBLIQUE — Rencontre d'information présentant le projet de remplacement du véhicule 219 datant de 1994.

6 — PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7 — CORRESPONDANCE REÇUE

8 — GESTION DES SERVICES — ADMINISTRATION

8.1 — DÉMISSION — Adjointe administrative.

8.2 — DÉMISSION — Pompiers/premiers répondants.

8.3 — RÉSOLUTION — Entente avec la fourrière canine.

8.4 — RÉSOLUTION — Embauche d'une firme de consultants en recrutement.

9 — FINANCES

9.1 — ADOPTION des dépenses du mois de janvier 2025.

9.2 — Programmes et subventions.

9.3 — Dons et commandites.

9.3.1 — RÉSOLUTION — 140^e groupe scout de Bellechasse.

10 — URBANISME — DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 — DÉPÔT des permis et certificats de janvier 2025.

10.2 — RÉSOLUTION — Demande PIIA dérogatoire, 68 rue Principale.

10.3 — RÉSOLUTION — Demande PIIA, rue 159 Principale.

10.4 — RÉSOLUTION — Demande de dérogation mineure sur le lot 6276 591 (rue du Foyer).

10.5 — RÉSOLUTION — Appui à la demande d'autorisation de lotissement en territoire agricole.

11 — SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 — DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique.

11.2 — RÉSOLUTION — Approbation des nouvelles « zones de marche scolaire ».

12 — TRAVAUX PUBLICS

12.1 — DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics.

12.2 — RÉSOLUTION — Mandat pour la démarche de gestion des actifs municipaux.

12.3 — RÉSOLUTION — ADOPTION du plan de santé et sécurité au travail des travaux publics.

12.4 — RÉSOLUTION — RAPPORT sur la capacité résiduelle de la STEU (station de traitement des eaux usées).

13 — LOISIRS

13.1 — DÉPÔT du rapport mensuel du service des loisirs.

14 — LÉGISLATION

14.1 — ADOPTION — Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

14.2 — RÉSOLUTION — Autorisation temporaire de passage des motoneiges sur le rang du Bras.

15 — VARIA

16 — DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17 — CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

18 — DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 — ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-02-23

3.1 — Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025.

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

• D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – MOT DU MAIRE

4.1 – Mot du maire

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 – INFORMATION PUBLIQUE

5.1 – ENSEIGNE – mise en service

L'enseigne est présentement fonctionnelle malgré qu'Hydro-Québec n'a toujours pas fait le branchement. Une période de formation et d'ajustements est en cours afin de maîtriser les particularités de programmation. Nous avons aussi un problème de communication avec le lien de TELUS nous permettant de mettre à jour les parutions. Nous soulignons l'aide reçue de monsieur Pierre Godbault qui nous a permis de brancher temporairement l'enseigne à son bâtiment.

2025-02-24

5.2 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE – Rencontre d'information présentant le projet de remplacement du véhicule 219 datant de 1994

Une assemblée publique sera tenue le 4 mars 2025 à 19 h à la grande salle du centre communautaire afin de présenter le projet de remplacement du camion autopompe datant de 1994. Les gens sont invités à prendre part aux explications et poser leurs questions afin de comprendre l'enjeu de ne pas remplacer ce véhicule.

6 – PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Une citoyenne demande si la réouverture du pont de la montée du Sault est prévue bientôt.

DG : Le projet de réparation est en cours. Des discussions sont à venir avec la municipalité de Saint-Vallier pour le financement des travaux ainsi qu'avec le MTQ pour les exigences. Actuellement, ces travaux sont de priorité 3, non urgent, et aucun budget 2025 n'est prévu selon les choix du conseil. Advenant la réception d'une subvention et d'un financement hors du budget actuel, il serait potentiellement possible de faire la réparation avec les permis requis (transport et environnement) vers l'automne, sinon en 2026 si des budgets y sont alloués.

2. Une citoyenne demande les réalisations et les bons coups 2024.

Maire : Le bilan est disponible au bureau municipal et un résumé de celui-ci a été inséré avec vos comptes de taxes. Depuis le début du mandat avec un grand roulement de personnel, un déficit de plus de 600 000 \$, nous avons repris le contrôle, gelé le compte de taxes et les frais de service depuis 2 ans, généré un surplus financier et réalisé plus de 5 millions de dollars en amélioration de la municipalité, comme la réfection des stations de pompage des eaux usées, le toit de la pétanque, la réparation des routes pour près de 500 000 \$ et plusieurs autres projets structurants.

3. L'équipe d'intervention incendie présente au conseil une demande de réintégration immédiate de madame Morin à titre de pompière et première répondante. Plus de 20 pompiers appuient la démarche en étant présents au conseil en plus de déposer une lettre signée de l'ensemble de l'équipe stipulant qu'aucune faute professionnelle ne peut lui être imputée dans le cadre de ses fonctions.

Maire : le point sera abordé plus loin dans le procès-verbal. Il remercie les pompiers grandement de leur travail, de leur présence et le support de l'équipe envers Mme Morin.

Questions du public par courriel/courrier :

Aucune

7 – CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

8 – GESTION DES SERVICES – ADMINISTRATION 2025-02-25

8.1 – DÉMISSION – Adjointe administrative

Avant la lecture de la présente résolution, monsieur le maire discute de la situation ayant frappé la municipalité. Il mentionne que plusieurs échanges sur les réseaux sociaux ont attaqué la municipalité, le conseil et la direction, et ce, sans aucun fondement, allant même jusqu'à la diffamation : « dire que la municipalité est corrompue ». Plusieurs personnes ont fait des liens, des interprétations ou insinuations menant à des attaques parfois personnelles. La diffamation, le manque de respect ne sont pas tolérés. Toute l'équipe municipale est disponible et accessible pour répondre aux questions au besoin, apporter les faits véridiques ou explications demandées. Des actions seront déployées afin de protéger l'intégrité de la municipalité et de ses employés, et ce, pouvant aller jusqu'à des mesures judiciaires. Certains citoyens seront touchés par cette mesure, dire son opinion se limite à des faits et non pas à la divagation ou à la diffamation.

ATTENDU l'embauche de madame Darianne Morin à titre d'adjointe administrative telle qu'il appert à la résolution 2024-03-33 ;

ATTENDU la réception d'une lettre de démission de Mme Morin ;

ATTENDU QUE la démission est effective immédiatement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Maire de procéder au vote.

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE RECEVOIR ET DE PRENDRE EFFET de la démission de madame Darianne Morin à titre d'adjointe administrative, et ce, à compter du 11 janvier dernier ;
- DE PROCÉDER au recrutement d'une nouvelle ressource afin d'être en mesure de poursuivre le service à la population au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-26

8.2 – DÉMISSION – Pompiers/premiers répondants

Avant la lecture de la présente résolution, monsieur le maire discute de la situation et avise la population qu'on ne peut empêcher une personne d'apporter assistance et participer à la sécurité des citoyens et que le rôle de pompier/PR n'a rien à voir avec le dossier personnel de Mme Morin.

ATTENDU l'embauche de madame Darianne Morin à titre de pompier et de premier répondant depuis 2018 ;

ATTENDU la réception d'une lettre de démission de Mme Morin ;

ATTENDU QUE la démission est effective immédiatement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE CONSIDÉRER l'appui de l'équipe d'intervention demandant sa réintégration immédiate ;
- ET DE DEMANDER à madame Darianne Morin DE RETIRER sa démission afin de poursuivre son travail à titre de pompier / premier répondant pour la municipalité considérant :
- QU'IL n'y a aucun reproche à adresser à madame Morin sur la qualité de son travail et de son engagement envers la municipalité ;
- QUE son travail comme intervenante n'est aucunement lié à sa situation personnelle ;
- QUE son travail est essentiel pour la sécurité de la population de Saint-Raphaël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-27

8.3 – RÉSOLUTION – Entente avec la fourrière canine

ATTENDU QU'IL y a eu signature d'une entente de gestion des chiens dangereux, errants et du recensement des propriétaires de chiens sur le territoire avec la Fourrière Canine ;

ATTENDU QUE la situation personnelle d'un de ses administrateurs n'a aucun lien avec les activités de l'entreprise ni avec l'entente signée avec la municipalité ;

ATTENDU QUE les autres municipalités ayant signé une entente avec Fourrière Canine sont pleinement satisfaites des services et maintiennent leur engagement ;

ATTENDU QUE la municipalité a facturé les propriétaires de chiens connus sur son territoire, mais que le recensement complet doit être fait ;

ATTENDU l'obligation de respecter la loi en vigueur (Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, a. 1, 2e al.);

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de l'application du règlement provincial sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le code de déontologie des employés, au chapitre 8, article 8.1.2.2, stipule qu'un employé doit s'abstenir d'avoir un contrat avec la municipalité, mais cette prohibition ne s'applique pas pour un contrat autorisé par la loi. L'avis juridique mentionnant aussi qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un contrat dans le cas de la fourrière, car la municipalité ne défraie pas de coûts, mais plutôt qu'il s'agit d'une entente de service afin de respecter les obligations de la loi et qu'un employé est réputé ne pas avoir un conflit d'intérêts dans le cas où le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la Municipalité ou un organisme municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE MAINTENIR l'entente de service avec Fourrière Canine ;
- DE DEMANDER la tenue du recensement des chiens au printemps 2025 ;
- DE REMBOURSER les frais de la Fourrière Canine qui s'autofinancent normalement par le recensement tel que stipulé à l'entente ;
- ET DE CRÉDITER les citoyens ayant déjà payé leur licence auprès de la Fourrière sur leur compte de taxes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-28

8.4 – RÉSOLUTION – Embauche d'une firme de consultants en recrutement

ATTENDU la volonté du conseil d'être accompagné pour le recrutement de nouvelles ressources ;

ATTENDU la volonté du conseil de rechercher les meilleurs candidats possibles ;
ATTENDU QUE le conseil a reçu une offre d'accompagnement de Kaléi, firme professionnelle en ressources humaines ;

ATTENDU QUE Kaléi a été recommandé par d'autres municipalités et qu'elle a déjà travaillé pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « Kaléi », selon les modalités du contrat, pour la réalisation d'un mandat d'honoraires professionnels, tel que décrit ci-haut incluant la validation des références et le dossier personnel des candidats ayant été retenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 – FINANCES

2025-02-29

9.1 – ADOPTION des dépenses du mois de janvier 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de janvier 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil ;

ATTENDU QU'UNE dépense non récurrente de 58 988,66 \$ correspondant à des factures tardives de 2024 est incluse à la somme des paiements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER les dépenses de janvier 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 187 671,03 \$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 – Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes :

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – 2025 (139 538 \$) – confirmé
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1^{er} rang, 5^e rang et rang du Sault (2 500 000 \$) – confirmé
- Programme d'infrastructure sportive et récréative (700 000 \$) – en préparation de dépôt
- Programme en loisirs (17 500 \$) – confirmé
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000 \$) – en attente de la réponse
- Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810 \$) – confirmé
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000 \$) – confirmé
- Programme en sport et en activité physique (49 000 \$) – confirmé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 4 775 348 \$

9.3 – Dons et commandites

2025-02-30

9.3.1 – RÉSOLUTION – 140^e groupe scout de Bellechasse

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant du « 140^e groupe scout de Bellechasse », demandant à la Municipalité une participation financière à la campagne annuelle de financement ;

ATTENDU QUE la contribution financière demandée est selon la volonté de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité désire appuyer cet organisme offrant des services sur notre territoire et notamment à des jeunes résidant à Saint-Raphaël ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- D'ACCORDER une contribution de 100 \$ afin de soutenir la campagne de financement annuelle du 40^e groupe scout de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 – URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 – DÉPÔT des permis et certificats de janvier 2025

En janvier, les services municipaux ont émis 4 permis ou certificats, dont :

- Permis de lotissement : 1
- Permis de rénovation : 1
- Permis de brûlage : 2

2025-02-31

10.2 – RÉSOLUTION – Demande PIIA dérogatoire, 68 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'adresse du 68, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE les demandes PIIA et de dérogations mineures sont assujetties au Comité consultatif en Urbanisme ;

- Demande de dérogation mineure visant l'ajout d'un appartement au sous-sol tel qu'il appert à la demande présentée ;

CONSIDÉRANT un avis favorable conditionnel de la part des membres du CCU pour la demande lors de la rencontre du 20 janvier et que les raisons évoquées sont concluantes ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conditionnelle aux points suivants :

- Modification des margelles de façon à avoir un espace d'au moins 30 pouces devant les fenêtres afin de permettre une évacuation en cas d'urgence ;
- Ajout d'un deuxième accès d'évacuation à l'autre extrémité du logement idéalement, mais non obligatoire ;
- Présenter une attestation de l'assureur mentionnant sa connaissance du loyer au sous-sol, la conformité des sorties (portes et fenêtres) selon le code du bâtiment et que celui-ci s'engage à assurer la propriété avec l'appartement au sous-sol.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER la demande de dérogation conditionnelle aux recommandations ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-32

10.3 – RÉSOLUTION – Demande PIIA, rue 159 Principale

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'adresse 159, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dans le cadre du PIIA sont assujetties au Comité consultatif en Urbanisme ;

- Demande d'autorisation visant la rénovation de la résidence selon les règles en vigueur dans la zone de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel et la modification améliorent l'aspect patrimonial du secteur ;

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 20 janvier dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER la demande de rénovation de la résidence telle que présenté dans la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-33

10.4 – RÉSOLUTION – Demande de dérogation mineure sur le lot 6 276 591 (rue du Foyer)

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne l'adresse du 83-83A, rue du Foyer;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogations mineures sont assujetties au Comité consultatif en Urbanisme;

- Demande de dérogation mineure visant la construction d'un jumelé ayant des marges légèrement plus petites que ce qui est présenté au règlement (moins d'un mètre de différence);

CONSIDÉRANT un avis favorable de la part des membres du CCU pour les demandes lors de la rencontre du 20 janvier dernier et que cela ne crée pas d'irrégularité pour la construction demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'AUTORISER la demande de dérogation mineure pour le 83-83A rue du Foyer;
- D'AUTORISER le nouveau lotissement permettant la construction du jumelé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-34

10.5 – RÉSOLUTION – Appui à la demande d'autorisation de lotissement en territoire agricole

ATTENDU QUE le « Club Sportif du Lac-aux-Canards » demande de subdiviser le terrain actuel pour fin de ventes des portions non utilisées;

ATTENDU QUE le projet de développement nécessite une redivision du lot afin de permettre la construction résidentielle;

ATTENDU QUE le lot 3 692 759 doit être remplacé par la création de lots distincts;

ATTENDU QUE le terrain est en zone agricole et que la CPTAQ demande une opinion favorable à la municipalité pour autoriser la subdivision et la construction sur les terres agricoles;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir connaissance du présent projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT la requête d'opération cadastrale en territoire agricole afin de permettre le développement de construction résidentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 – DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

2025-02-35

11.2 – RÉSOLUTION – Approbation des nouvelles « zones de marche scolaires »

ATTENDU QUE le centre de service scolaire procède à une mise à jour de ses zones de marche;

ATTENDU QU'UNE rencontre a eu lieu le 15 janvier dernier à ce sujet;

ATTENDU QU'IL n'y avait eu aucune mise à jour depuis la refonte des limites de vitesse en 2019 dans la municipalité;

ATTENDU QUE l'ensemble de la zone urbaine à l'exception du boul. St-Pierre est restreinte à 40 km/h et qu'aucune situation d'accident n'a été répertoriée;

ATTENDU QUE la modification n'affecte pas le niveau de sécurité des usagers et confirme une équité entre les citoyens-parents d'élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ACCEPTER la nouvelle zone de marche proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 – TRAVAUX PUBLICS

12. – DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de janvier du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

2025-02-36

2.2 – RÉSOLUTION – Mandat pour la démarche de gestion des actifs municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Raphaël reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'améliorer la connaissance de l'état de nos actifs, de planifier les besoins financiers, d'avoir une vision des activités à réaliser sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et de faciliter la prise de décision réfléchiée et concertée.

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre permet de déposer différentes demandes de subventions et programmes de financement ou la majoration des montants de subvention pour certains programmes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a, depuis son arrivée en poste, déjà préparé plusieurs étapes faisant partie de ce plan et que celles-ci seront intégrées au PGA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

- La municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- La municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2025 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.
- Le Conseil municipal mandate le directeur général dans la démarche incluant la recherche d'une firme spécialisée pour assister celui-ci afin de préparer l'ensemble des documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-37

12.3 – RÉSOLUTION – ADOPTION du plan de santé et sécurité au travail des travaux publics

CONSIDÉRANT que la municipalité devait à la demande de la CNESST, selon le rapport RAP1486087 du mois d'octobre dernier, préparer un plan de santé et sécurité au travail pour les employés des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le directeur général a produit et présenté le contenu au Conseil et aux employés des travaux publics;

CONSIDÉRANT que, selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la municipalité est tenue de protéger ses employés, de transmettre ledit plan à la CNESST et de prévoir la mise en place de mesures de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que le conseil doit adopter le plan de santé et sécurité au travail – travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Raphaël approuve le programme de santé et sécurité au travail des employés des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-38

12.4 – RÉSOLUTION – RAPPORT sur la capacité résiduelle de la STEU (station de traitement des eaux usées)

Dépôt est fait au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin, du rapport sur la capacité résiduelle de la STEU (station de traitement des eaux usées). Monsieur Morin présente les conclusions du rapport :

- L'ajout d'un dégrilleur permettant de capturer les résidus endommageant les aérateurs est fortement recommandé, notamment pour l'amélioration de performance des étangs, mais aussi afin de préserver leur capacité.
- L'ajout de télémétrie permettrait de mieux évaluer les raisons et les périodes où les étangs sont en surcharge. Ce facteur serait un outil permettant de mieux gérer et améliorer les capacités actuelles.
- Nous avons encore une capacité résiduelle entre 125 et 245 équivalents de personne. Selon les améliorations proposées, nous pourrions considérer une capacité d'au moins 245 et potentiellement plus. Cet élément est extrêmement important dans le cadre des développements à venir.
- Il est donc possible d'optimiser la capacité des étangs sans investissement, de créer un 4e étang ou d'ajouter une nouvelle installation de traitement.

13 – LOISIRS

13.1 – DÉPÔT du rapport mensuel du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de janvier 2025 du service des loisirs.

14 – LÉGISLATION

2025-02-39

14.1 – ADOPTION – Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec »;

ATTENDU la rencontre avec le ministère des Transports ayant eu lieu le 17 décembre dernier;

ATTENDU QUE le MTO suggère quelques modifications et recommandations;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec la mise à jour du règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- D'ADOPTER les modifications au règlement autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-02-40

14.2 – RÉSOLUTION – Autorisation temporaire de passage des motoneiges sur le rang du Bras

ATTENDU QUE ce conseil municipal est d'avis que la pratique de la motoneige et du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE les clubs de motoneige et véhicule tout-terrain sollicitent l'autorisation de la municipalité pour circuler sur certains chemins municipaux ;

ATTENDU QUE, en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la Loi sur la voirie, le gouvernement peut reconnaître à certains ponts un caractère stratégique

afin que la gestion de ces ponts relève du ministre des Transports ;

ATTENDU QUE le décret no. 98-2003 du 29 janvier 2003 et ses mises à jour subséquentes ont été modifiés par le décret no. 11 76-2007 du 19 décembre 2007 pour reconnaître un caractère stratégique à certains ponts situés dans les municipalités qui comptaient 100 000 habitants et moins le 31 janvier 2001 ;

ATTENDU QUE le pont de la route Robert fait partie des routes tertiaires, non essentielles, fermées à la circulation durant la période hivernale et que le pont est présentement fermé à toute circulation jusqu'à sa réparation ;

ATTENDU QUE la Fédération des Motoneigistes et la Fédération des Quadistes du Québec l'utilisent normalement pour le passage de leurs usagers sur le circuit provincial et qu'actuellement, une voie de contournement temporaire est requise pour que leur circuit soit ouvert, étant donné le pont fermé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- DE MAINTENIR la fermeture du pont de la route Robert à tous les utilisateurs jusqu'à sa réparation ;
- DE PERMETTRE aux utilisateurs membres des Fédérations de motoneigistes et Quadistes seulement de circuler sur l'accotement du rang du bras jusqu'à l'intersection de la route 281 temporairement ;
- D'AVISER les autorités concernées de cette autorisation temporaire valide jusqu'à la fin avril 2025, et ce, uniquement si le MTQ permet le passage sur le pont de la route 281 à l'intersection du rang du Bras ;
- DE DEMANDER aux Fédérations d'installer la signalisation requise pour le partage de la route avec les véhicules routiers, les VHR et les motoneiges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 – VARIA

Aucun point.

16 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place :

1. Une citoyenne demande pourquoi le conseil accepte ou refuse une démission. Il n'a pas à faire cela, car il s'agit d'un droit de la personne.

DG : En réalité, l'expression « accepter » ou « refuser » est fautive et le texte sera modifié correctement. Lorsque le conseil reçoit une démission, il prend acte de celle-ci ou il peut demander à la personne de reconsidérer sa démission. Il ne peut aller contre la volonté de l'employé. Nous ajusterons notre façon de communiquer ce type d'information. Dans l'historique des municipalités, il y avait une habitude d'accepter ou refuser les démissions, ce qui n'était pas la bonne façon de faire.

2. Quelques citoyens mentionnent qu'il est dommage que les gens ne voient pas la progression de la municipalité, les améliorations et les réalisations. Une citoyenne demande au conseil de présenter davantage cela afin que les gens négatifs aient moins d'importance face aux élus et au personnel.

2025-02-41

17 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h36

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R)

REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

PUROLATOR INC. 57.76
MRC BELLECHASSE 251 732.90
CIMENT QUÉBEC INC. 11 596.30
INFO-MANIAC 6 829.49
FILGO ENERGIESONIC INC. 16 471.04
PAQUET ET FILS 3 464.55
CENTRE DE L'AUTO LAVERDIÈRE 359.10
NOVICOM TECHNOLOGIES INC. 6 509.93

MACPEK INC. 473.53
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC. 735.95
DANY DOIRON 1 138.25
VALERIE BERGERON 45.00
PAPINEAU LILIANNE 368.35
SMS ÉQUIPEMENT 7 723.67
INTERCONNEXIONS LD 80.48
KALEI 9302-9460 QC INC. 6 351.46

PROCÈS-VERBAUX

MUNICIPALITÉ SAINT-RAPHAËL (R) REGISTRE DES CHÈQUES-PAIEMENTS DIRECTS ACP

ARPENTAGE MD INC.	3 161.81	CLOUDLI OMNIVIGIL SOLUTIONS	18.59
LG SOLUTIONS ÉLECTRIQUES INC.....	7 594.40	PROPANE GRG.....	4 193.97
RENAUD-BRAY.....	163.32	TRANSPORT L'ORIENT EXPRESS INC.....	3 176.18
LIBRAIRIE CHOUINARD	92.75	AQUATECH INC.....	5 320.18
ADMO ASS.DIRECTEURS MUNICIPAUX DU.....	896.20	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.....	9 784.37
CUATRO ARCHITECTURE.....	3 518.24	SP MEDICAL	1 510.86
POSIMAGE.....	977.29	WEBLEX DESIGN INC.....	4 317.97
DHC AVOCATS	2 513.35	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.....	7 841.75
PAUSE CAFE JACQUELINE INC.....	143.72	BOULONS ET ÉCROUS A.M. INC	176.90
LONGCHAMPS DENISE.....	800.00	TETRA TECH QI INC.....	2 463.35
NUMÉRIQUE.CA	40.24	AKIFER GÉNIE-CONSEIL.....	2 736.41
SELCO INC.....	9 462.75	OLIVIER GAGNE MINI-MOTEUR INC	202.30
BIBLIO RPLTÉE.....	180.86	P.A. MORIN IMPRESSIONS DESIGN INC.....	2 398.90
UNIDRAULIK	250.54	AVANTIS COOPÉRATIVE.....	67.52
POSTE CANADA, SOCIETE CANADIENNES	258.59	EQUIPEMENTS LACASSE ET FILS INC.....	505.33
CPTECH DIVISION ATELIER D'USINAGE LA.....	1 142.34	MUNICIPALITÉ DE HONFLEUR.....	372.96
FOURRIÈRE CANINE 9523-0108 QC INC.....	9 192.59	PLOMBERIE PHILIPPE GAGNON INC.....	615.61
SIGNALISATION LÉVIS INC.....	175.40	EUROFINS ENVIRONEX	1 018.40
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH.....	422.45	MORIN CLAUDE	45.00
RÉSEAU BIBLIO CAPITALE-NAT. ET	76.06	MÉCANIQUE ÉTIENNE PRÉVOST INC.....	7 356.99
CAUCA	204.38	MRC BELLECHASSE	4 659.53
THIBAUT RICHARD	45.00	CEGEP DE LA POCATIERE.....	100.00
CHABOT ÉDITH	45.00	LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER	12 264.96
THIBAUT DORILDA.....	941.40	L'ARSENAL (THIBAUT ET ASSOCIÉS)	9 468.19
LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE INC.	431.09	BOUTIQUE DU TRAVAILLEUR ST-GERVAIS	789.74
BUROPRO CITATION INC.....	267.06		
		GRAND TOTAL	438 340.55



Cédric Lachance, *Président*
France Lachance, *Vice-présidente*

NOS BUREAUX

SAINTE-DAMIEN

418 789-2143

SAINTE-CLAIRE

418 883-3715

ARMAGH

418 466-2073

ANNONCEURS



François Bourassa

Agence Sainte-Foy
Conseiller en sécurité financière

Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc.



ia.ca

3045, avenue Maricourt, bur. 205
Québec (Québec) G1W 0G6
418 653-4064 1 800 898-4064
c. : 418 809-0437 F.: 1 877 781-7405
francois.bourassa@agc.ia.ca

Cabinet de services financiers



ASSURANCE

Vie
Invalidité et salaire
Maladie grave
Accidents corporels
Hypothécaire



ÉPARGNE

REER, CELI, CELIAPP et autres régimes
FERR, FRV et rentes
REEE
Fonds distincts

Rencontre à domicile possible !

ÉTUDES ET PLANS
POUR
INSTALLATION SEPTIQUE ET PUIES



Services-conseils en
traitement des eaux
usées et captage des
eaux souterraines

C.P. 620
Saint-Michel-de-Bellechasse, QC
G0R 3S0

Tél. : 418 884.1808
Numéro sans frais : 1 (877) 274.1536
info@ebpecosol.ca

CRÉDIT D'IMPÔT DISPONIBLE

Clinique de Masso-Kinéthérapeute

Chez Donalda

France Roy
Masso-Kinéthérapeute
3, Avenue Beaudry, St-Raphaël

418 705-4212
Sur rendez-vous seulement
Reçu disponible



DOMINIQUE
VIEN

Députée
Bellechasse—Les Etchemins—
Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



Rassembleurs de nature

418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse

desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse

CONSTRUCTION-
RÉNOVATION
C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

418 243-2422

Cell. : 418 805-5835

construction-cdt@outlook.com

construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0

R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE



SOLUTIONS

ÉLECTRICITÉ • CHAUFFAGE

ESTIMATION GRATUITE !

Michel : 418-508-0338 Benoit : 418-241-6143

Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

RBQ : 5834-4086-01

CALENDRIER MUNICIPAL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		1   	2	3  	4	5  
6	7	8 	9 	10  	11	12
13 	14	15 Date de tombée du journal 	16 	17  	18	19 
20	21	22 	23 	24  	25	26
27	28	29  	30 			

VOUS DÉSIREZ PUBLIER VOS PETITES ANNONCES?



**Une section
à cet effet
sera disponible
à partir du
mois prochain.**

5\$ PAR PARUTION